

- Traduction de courtoisie -

Madame la Presidente,

Monsieur le President,

Comme vous le savez, dans le cadre de la Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, nous avons acquis le changement de la position du Parlement européen au sujet du format de la Conférence interparlementaire sur la Politique étrangère et de sécurité commune, y compris la Politique de sécurité et de défense commune.

Il résulte de notre correspondance du 15 et du 18 novembre 2011, que vous connaissez, échangée avec le président Jerzy Buzek, que le Parlement européen accepte la composition de la Conférence interparlementaire, à laquelle participeront les délégations composées de membres et de leurs adjoints. Dans ces conditions, nous maintenons notre proposition, présentée dans la lettre au Président du Parlement européen du 15 novembre 2011, selon laquelle les délégations des parlements nationaux seront composées de 4 membres et de 2 adjoints, et la délégation du PE comptera 16 membres. Les parlements des Etats candidats et de la Norvège pourront déléguer chacun 1 observateur et 1 adjoint d'observateur. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu lors de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Bruxelles, nous considérons cette proposition comme un compromis. Nous vous saurons donc gré de bien vouloir soutenir notre proposition et de nous adresser vos remarques avant le 31 décembre 2011.

En même temps, nous considérons qu'il nous sera possible, lors de notre réunion en avril 2012 à Varsovie, de faire aboutir le débat sur le régime du contrôle parlementaire de la Politique étrangère et de sécurité commune, y compris de la Politique de sécurité et de défense commune, aussi dans les points que les conclusions de la présidence précédente avaient laissés sans suite.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, les assurances de notre très haute considération,

/-/ Ewa Kopacz

Maréchal du Sejm

/-/ Bogdan Borusewicz

Maréchal du Sénat